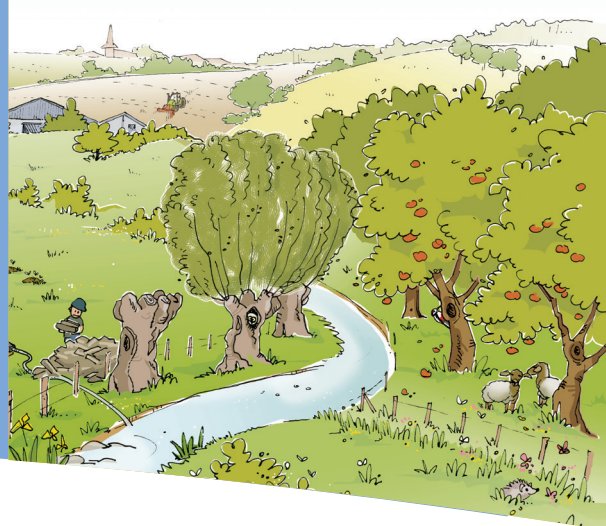


ACCOMPAGNEMENT ET SUBVENTION À LA PLANTATION SUR UN COUVERT VÉGÉTAL PERMANENT



Vous êtes agriculteur et soucieux de la protection de l'eau ? Une nouvelle opportunité s'offre à vous.

Vos parcelles de culture se trouvent en bordure de cours d'eau ?

La Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) vous propose un appui concret et un soutien financier pour développer la plantation de haies en bordure de cours d'eau. Ces éléments ligneux feront partie intégrante des **6 mètres de Couvert Végétal Permanent (CVP) obligatoires**.

QUEL
ACCOMPAGNEMENT
?

La SPGE a fait appel à Natagriwal pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner au mieux dans votre projet de plantation le long des cours d'eau. **Elle prend en charge l'intégralité de la réalisation du projet, de son élaboration à sa mise en oeuvre** (sélection du planteur, suivi du chantier et vérification de la bonne reprise).

La SPGE finance la totalité des frais d'encadrement, de chantier et de plantation auxquels s'ajoute un paiement unique de 1€ par mètre planté.

Si vous désirez aller plus loin dans votre investissement environnemental, il vous est également possible d'engager une Méthode Agro-Environnementale et Climatique sur ces surfaces (MC7: 1600€/ha, bande de minimum 12m de large).

QUEL
SOUTIEN
FINANCIER
?

COMMENT
S'ENGAGER
?

NATAGRIWAL Guichet d'information - Plantations
0493 33 15 89 - plantations@natagriwal.be

